Le Bagotier

Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot **MAI 2024**

D'hier à aujourd'hui

UN CIRCUIT PATRIMONIAL à découvrir

saintehelenedebagot.com

INVITATION À LA POPULATION

Politique et plan d'action MADA et circuit patrimonial

DÉTAILS À LA PAGE 4

À LA UNE

03	MOT DU MAIRE
03	RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA)
05	RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
08	AVIS PUBLICS
10	MATINÉES GOURMANDES
11	TAXES - 2E VERSEMENT
12	RAPPORT DU MAIRE
18	COMMANDITAIRES - FEUX D'ARTIFICE
24	FÊTE NATIONALE - PROGRAMMATION
25	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DES LOISIRS
25	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FADOQ

Restez informés via **www.saintehelenedebagot.com**

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Le 24 juin - Fête nationale
Le 1er juillet - Fête du Canada

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@saintehelenedebagot.com

421, 4e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.saintehelenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024

MARTIN DOUCET
450 502-0457

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411

PIERRE PARÉ
450 278-2327

MICHEL DAIGLE
450 230-2230

DANIEL PLANTE
819 388-0036

PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@saintehelenedebagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • dga@saintehelenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@saintehelenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@saintehelenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@saintehelenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@saintehelenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@saintehelenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@saintehelenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | mercredi et jeudi de 8 h à 14 h
Sur rendez-vous

NUMÉRO D'URGENCE TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Voici des exemples d'une urgence possible :

Fuite d'eau

Problème d'égout

Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :
450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME

Mot du maire

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Je suis très fier de notre Sainte-Hélène avec tous les projets qui sont faits et en cours de réalisation. Nous n'avons qu'à penser au CPE dont la construction est bien amorcée, le stationnement à côté de l'église, les travaux d'asphaltage de la 4e Avenue et à divers endroits dans la municipalité, au cabanon qui a été construit pour l'agrandissement de la remise actuelle au chalet des loisirs, un gazebo tout neuf entre le parc des loisirs et l'école, l'aménagement du parc au bout de la Principale qui se poursuit, et le plus gros morceau, le démarrage de l'usine de traitement des eaux usées qui est actuellement en fonction, en mode essai et en ajustement de programmation.

Dans ce Bagotier, vous pourrez aussi trouver le rapport du maire concernant l'année 2023. Nous trouvons important que les citoyens puissent mieux percevoir les différents accomplissements de l'année passée, réalisés par la Municipalité.

Le 6 juin prochain à 16 h, il y aura la conférence de presse au parc Réal-Godin pour le lancement de la politique MADA et la bonification du circuit patrimoial. Toute la population est invitée! Nous serons honorés de vous y voir en grand nombre.

Un grand MERCI de croire en votre Municipalité.

LE PIIA, VOUS CONNAISSEZ ?

Le 25 mars 2024, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural, communément appelé PIIA. Cette nouvelle mesure réglementaire nous a été imposée par le gouvernement provincial.

La conséquence la plus importante d'un tel règlement est que le propriétaire d'une habitation ou d'un terrain, qui est situé dans un secteur PIIA, se voit imposer des délais d'obtention de permis plus longs, étant donné que toutes les demandes de permis doivent être soumises au comité consultatif d'urbanisme pour ensuite être acheminées au conseil, qui décide au final d'accepter ou de refuser les demandes.

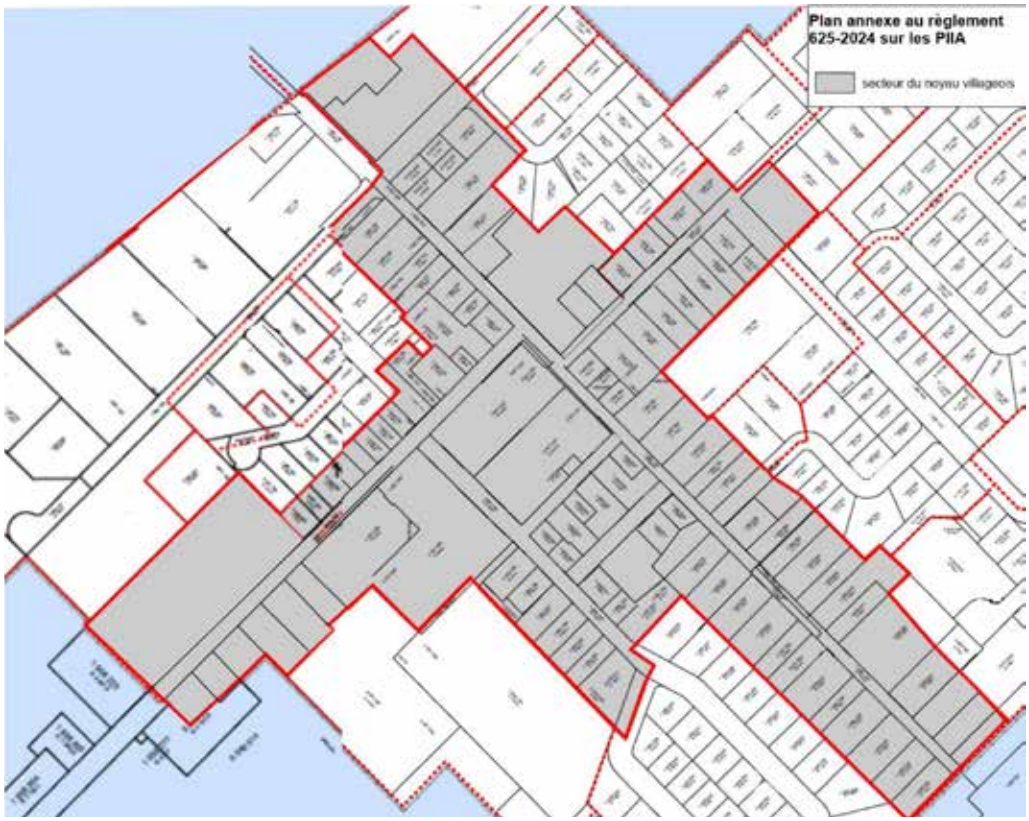

Dans ce contexte, il faudra calculer au moins 1 mois et demi de délai pour l'obtention d'un permis.

Les travaux concernés : Tout nouveau bâtiment, principal ou accessoire (s'il est visible de la rue)

- Bâtiment principal existant
- Bâtiment accessoire existant, visible de la voie publique
- Affichage

Vous trouverez dans le plan, le secteur concerné par le Règlement sur les PIIA.

Invitation

Conférence de presse

D'hier à aujourd'hui…

Un circuit patrimonial à découvrir et une nouvelle Politique et plan d'action MADA à dévoiler !

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot vous convie à la conférence de presse pour le lancement de sa nouvelle Politique Municipalité amie des aînés (MADA) et son plan d'action. Par la même occasion, vous êtes invités à découvrir le fanion du circuit patrimonial qui bordera le parcours de la rue Principale ainsi que le nouveau dépliant promotionnel, invitant les passionnés du patrimoine à venir découvrir notre histoire.

Date : **Le 6 juin 2024**

Heure : **16 h**

Lieu : **Parc Réal-Godin,**
670, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
(En cas de pluie, l'évènement se déroulera au chalet des loisirs, au 400, 2e Rue, Sainte-Hélène-de-Bagot)

Pour l'occasion, nous vous dévoilerons les grandes lignes du plan d'action MADA 2024-2028. Également, madame Josée Ouimet, autrice, nous racontera quelques brides de l'histoire de Sainte-Hélène, par des extraits de chacun des tomes de son roman *La marche des nuages*. Plusieurs activités seront offertes sur place pour égayer la fin de la journée des invités.

Nous vous prions de confirmer votre présence au plus tard le 27 mai 2024 auprès de madame Brigitte Gendron, par courriel à info@saintehelenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2340.

Au plaisir de vous rencontrer!

Résumé de certains points de la séance du conseil du 7 mai 2024. Le procès-verbal dans son intégralité est disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL — 7 MAI 2024

ORDRE DU JOUR

1	**OUVERTURE DE LA SÉANCE**
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;
1.2	Période de questions;
2	**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
2.1	Ordre du jour – Adoption;
2.2	Procès-verbal – Adoption;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;
2.4	États comparatifs – Dépôt;
2.5	Redevances Carrières et Sablières – Dépôt;
2.6	Cour municipale – Compte rendu période du 1er janvier au 31 mars 2024 – Dépôt;
2.7	Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et politique de gestion des plaintes portant sur la langue française – Adoption;
2.8	Rapport du maire – Synthèse de la présentation des faits saillants du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2023 – Prendre acte;
2.9	MAMH – Programme de réciprocité – Dépôt;
2.10	TECQ – Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique – Appui;
2.11	Régularisation des surplus 2023 – Approbation;
3	**SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE**
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;
3.3	Sûreté du Québec – Priorité 2024 – Dépôt;
3.4	Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui;
3.5	Incendie – Rapport d'activité de l'an 2 – Schéma incendie révisé – Approbation;
3.6	Incendie – Congrès AGISCQ – Approbation;
4	**TRANSPORT**
4.1	Resurfaçage 4e Avenue – Appel d'offres SEAO – Octroi;
4.2	Contrat de déneigement et salage périodes 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 – Publication d'appel d'offres sur SEAO – Autorisation;
4.3	Stationnement municipal sur le terrain de l'église – Coût supplémentaire – Ratification;
4.4	Rapiéçage – Contrat de réparation rue Paul-Lussier – Approbation;
5	**HYGIÈNE DU MILIEU**
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
5.2	RIAM – Bilan 2023 – Dépôt;
6	**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
6.1	Journée mondiale de sensibilisation de la maltraitance des personnes âgées – Proclamation;
6.2	Vaccination antigrippale en milieu rural – Déclaration d'intention;
7	**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
7.1	Règlement numéro 627-2024 – Second projet – Adoption;
7.2	Demande de dérogation mineure – Lot numéro 1 956 643 – Approbation;
7.3W	MRC des Maskoutains – Comité Habitation – Stratégie de lutte contre la pénurie de logements – Prendre acte;
7.4	Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Obligation au devoir d'adoption d'un PIIA par les municipalités – Demande de reconsidération par le gouvernement du Québec;
7.5	MRC des Maskoutains – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Changement de carte de la zone qui délimite le périmètre urbain lié au PIIA – Demande;
7.6	CSSSH – Plan des besoins en espaces – Ajustement – Prendre acte;
7.7	Entente relative au remboursement de l'aide financière versée pour le programme de soutien en milieu municipal en patrimoine immobilier et signature – Autorisation;
7.8	Demande de permission pour l'utilisation d'une roulotte de chantier de manière exceptionnelle et temporaire – Approbation;
7.9	Projet domiciliaire – Demande d'engagement à la Municipalité concernant les infrastructures d'eaux usées – Approbation;
8	**TRAVAUX PUBLICS**
8.1	Rehaussement de qualification pour opérateurs municipaux en eaux usées – Formation OW-1 – Autorisation;
8.2	Régularisation d'une ligne d'eau potable – Lot numéro 2 775 103 – Partage des frais – Approbation;
8.3	Gazebo du parc des loisirs – Remplacement et toiture – Autorisation;
9	**LOISIRS ET CULTURE**
10	**AFFAIRES DIVERSES**
11	**PÉRIODE DE QUESTIONS**
12	**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2.5 Redevances Carrières et Sablières – Dépôt
Dépôt des redevances par la MRC des Maskoutains, pour le Fonds des carrières et sablières, pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2023, au montant de 8 012,97 $.

2.7 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et politique de gestion des plaintes portant sur la langue française – Adoption
En vertu des nouvelles obligations de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, la Municipalité a procédé à l'adoption des documents obligatoires suivants, soit la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et la politique de gestion des plaintes portant sur la langue française.

2.8 Rapport du maire – Synthèse de la présentation des faits saillants du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2023 – Prendre acte
En respect de l'exigence mentionnée à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, chaque année le maire doit faire rapport aux citoyens par une synthèse de la présentation des faits saillants du rapport de l'auditeur indépendant de l'année précédente. Le rapport sera disponible dans Le Bagotier et sur le site Internet et autres médias de la Municipalité.

2.9 MAMH – Programme de réciprocité – Dépôt
Dépôt de la déclaration de réciprocité pour le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les municipalités. Cet engagement comprend un partage de croissance d'un point de la TVQ. La Municipalité a reçu un montant de 7 079 $ pour l'année 2024.

2.11 Régularisation des surplus 2023 – Approbation;
À la suite du dépôt des états financiers 2023, le 2 avril 2024, le résultat de l'exercice comprenait les parties de secteurs, aqueduc et égout. Afin de régulariser les montants, le conseil a autorisé une affectation à partir du surplus général non affecté d'un montant de 72 770,11 $ au surplus d'aqueduc, et un montant de (3 386,86 $) au surplus en égout.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation
Le conseil a autorisé les achats demandés aux montants suivants : Deux paires de bottes de pompier à 450 $ chacune, six paires de gants à 135 $ chacune, deux casques à 510 $ chacun, dix cagoules à 41,95 $ chacune, une sonde pour citerne à 804,50 $ et l'inscription à l'assemblée et la formation IAAI, au montant de 75 $.

3.4 Demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec* – Appui
Le conseil a appuyé la demande de la Municipalité d'Upton, pour une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec*.

3.6 Incendie – Congrès AGISCQ – Approbation
Le conseil a autorisé le directeur du service incendie, à participer au congrès de l'*Association des gestionnaires en sécurité incendie et civil du Québec* (AGISCQ), du 31 mai au 4 juin 2024, à Gatineau, au montant de 925 $, plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais admissibles.

4.1 Resurfaçage 4e Avenue – Appel d'offres SEAO – Octroi
Un appel d'offres a été publié sur SEAO le 28 mars 2024 pour le resurfaçage d'une partie de la 4e Avenue, soit du coin du 2e Rang jusqu'au dos d'âne devant le cimetière. L'ouverture des soumissions a été faite le 18 avril 2024 et cinq soumissionnaires ont déposé pour ce projet.
Le conseil a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavage Drummond inc., au montant de 189 190,69 $, avant les taxes applicables et a autorisé une affectation du surplus général non affecté d'un montant de 10 000 $ et une affectation du Fonds des carrières et sablières d'un montant de 48 557 $ pour ce projet.

4.2 Contrat de déneigement et salage, périodes 2024-2025, 2025-2026 et 2026 2027 – Publication d'appel d'offres sur SEAO – Autorisation
Le conseil a autorisé la directrice générale à publier l'appel d'offres pour le contrat de déneigement et salage, périodes 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 sur SEAO.

4.4 Rapiéçage – Contrat de réparation rue Paul-Lussier – Approbation
Afin de réparer la chaussée suite aux travaux de changement de vanne de rue sur Paul-Lussier et pour des réparations à faire dû au passage de machinerie lourde dans le parc industriel, le conseil a autorisé un contrat de réparation par rapiéçage à la compagnie Pavages Drummond inc., au montant de 196,35 $ la tonne, avant les taxes applicables, et ce, pour 150 tonnes, ainsi que procéder à une affectation d'un montant de 30 921,45 $, taxes nettes du projet, à partir du surplus général non affecté.

6.1 Journée mondiale de sensibilisation de la maltraitance des personnes âgées – Proclamation
Le conseil a proclamé la journée du 15 juin 2024 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population et invite tous les élus et la population à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

6.2 Vaccination antigrippale en milieu rural – Déclaration d'intention
Le conseil a déclaré son intérêt de permettre à ses citoyens, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts

par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa Municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé.

7.1 Règlement numéro 627-2024 – Second projet – Adoption

Le conseil a adopté le second projet du Règlement numéro 627-2024 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos et les établissements d'entreposage dans la zone numéro 206* », celui-ci est soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la Loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

7.2 Demande de dérogation mineure – Lot numéro 1 956 643 – Approbation

En considération de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil a accordé une dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement du garage accessoire jumelé à un abri attenant sur le lot numéro 1 956 643, pour une superficie totale maximale de 146,0 m², pour l'adresse du 675, rue Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot.

7.4 Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Obligation au devoir d'adoption d'un PIIA par les Municipalités – Demande de reconsidération par le gouvernement du Québec

Le conseil a adopté une longue résolution pour s'opposer à l'obligation de réglementer les PIIA, laquelle est disponible en intégralité dans le PV officiel sur le site internet.

En résumé la Municipalité demande au gouvernement du Québec de revoir en profondeur le dossier des Règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin soit d'abolir l'obligation d'avoir un PIIA, ou d'alléger son application pour le citoyen, lors de travaux de rénovation ou lors de nouvelles constructions et également d'alléger le processus lourd et irrationnel d'une demande de permis ou de certificat autant pour la Municipalité que pour le citoyen, au bénéfice de toutes les populations du Québec, que ce soit en coûts ou en temps, et de pouvoir l'appliquer seulement pour les vraies zones patrimoniales des municipalités et non celles indiquées au Schéma des MRC.

7.5 MRC des Maskoutains – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Changement de carte de la zone qui délimite le périmètre urbain lié au PIIA – Demande

Concernant la carte obligatoire pour la règlementation du PIIA, le conseil était en désaccord et a demandé à la MRC des Maskoutains de procéder à une révision de la cartographie incluse au Schéma d'aménagement révisé, affilié au noyau patrimonial pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, à raison d'y retrouver la section de la rue Principale à partir de la rue Alfred-Bédard jusqu'à la voie ferrée, uniquement, afin de pouvoir ajuster le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conséquemment à cette réalité.

7.6 CSSSH – Plan des besoins en espaces – Ajustement – Prendre acte

À la suite de la résolution numéro 82-03-2024 transmise par la Municipalité au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH), nous avons reçu une nouvelle version de la planification des besoins d'espaces 2024-2029 du CSSSH, en corrélation avec les développements futurs dans la Municipalité, pour l'école Plein-Soleil.

7.7 Entente relative au remboursement de l'aide financière versée pour le programme de soutien en milieu municipal en patrimoine immobilier et signature – Autorisation

En 2020, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot avait transmis à la MRC des Maskoutains la résolution numéro 244-12-2020, déclarant son intention de participation au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, incluant un investissement de 15 000 $ pour deux ans pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée dans le volet 1a et un engagement de la Municipalité dans le volet 1b, pour la restauration du presbytère, considéré comme patrimoine immobilier de propriété municipale, à réaliser 40 000 $ de travaux admissibles pour deux ans.

Le conseil a autorisé la signature de l'entente à intervenir concernant le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

7.8 Demande de permission pour l'utilisation d'une roulotte de chantier de manière exceptionnelle et temporaire – Approbation

Le conseil est souverain et peut exercer son pouvoir discrétionnaire dans certaines situations exceptionnelles et non permanentes sur certains aspects seulement. À cet effet, il a permis une tolérance envers Volailles des Cantons pour l'installation d'une roulotte de chantier aux fins d'utilisation de cafétéria pour les travailleurs de l'abattoir, et ce, à titre exceptionnel dans les circonstances et temporaire pour un délai maximum d'une année et placé en arrière-cour du bâtiment situé au 156, 4e Rang, Sainte-Hélène-de-Bagot.

7.9 Projet domiciliaire – Demande d'engagement à la Municipalité concernant les infrastructures d'eaux usées – Approbation

Lors d'une rencontre du maire et de la directrice générale avec monsieur André Lévesque, le 25 avril 2024, ce dernier a expliqué son projet de construction domiciliaire révisé, sur le lot numéro 1 956 561, lequel serait éventuellement entre 220 et 240 nouvelles portes.
La demande consistait à ce que la Municipalité s'engage à bonifier son usine de traitement des eaux usées lorsqu'elle pourra attribuer de nouvelles portes en l'eau potable.

Pour l'obtention d'un engagement en eau potable et en eaux usées pour un nombre de portes par la Municipalité, tout promoteur doit fournir son dossier complet et conforme aux exigences et la Municipalité devra avoir obtenu l'autorisation d'exploiter son nouveau puits en eau potable par le ministère de l'Environnement.

Le conseil a accepté de s'engager à prendre les mesures nécessaires pour assurer la bonification et le développement de l'usine de traitement des eaux usées, en considération des délais d'autorisation ministérielle et de la mise en place des ajustements nécessaires aux bonifications de l'usine, et ce, en corrélation des réussites de recherche en eau potable, afin de permettre un développement constant, assurant une pérennité sur son territoire.

8.1 Rehaussement de qualification pour opérateurs municipaux en eaux usées – Formation OW-1 – Autorisation

Le conseil a autorisé l'inscription du directeur des travaux publics, au Cégep de Shawinigan, au montant de 1 025 $, avant les taxes applicables, pour la formation de OW-1 pour la qualification pour les opérateurs municipaux en eaux usées.

8.2 Régularisation d'une ligne d'eau potable – Lot numéro 2 775 103 – Partage des frais – Approbation

En considération d'une erreur conjointe faite il y a plusieurs années entre le propriétaire et la Municipalité, pour l'entrée d'eau potable sur le lot numéro 2 775 103, situé au 360, 5e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, le conseil a autorisé le partage des frais à parts égales entre la Municipalité et la propriétaire, pour les travaux de relocalisation de la conduite d'eau potable, coordonnés par la municipalité, dont la moitié remboursable par la propriétaire. Cette entente exclue tous les travaux de réfection de la cour, pour tous les aspects tels que l'asphaltage, le gazonnage et l'ajustement de la fondation de terrain, qui sont à la charge unique du propriétaire.

8.3 Gazebo du parc des loisirs – Remplacement et toiture – Autorisation

Lors des travaux de construction du CPE, le sous-traitant LC Construction de l'entrepreneur Construction Richelieu a accroché le gazebo avec sa machinerie, causant des dommages importants qui nécessiteraient de le redresser et faire des correctifs.

Le conseil a pris acte du remplacement du gazebo endommagé au parc des loisirs par la compagnie LC Construction, sans frais pour la Municipalité et a autorisé les travaux publics à installer du revêtement de bardeau d'asphalte sur le nouveau gazebo.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, LE MARDI 4 JUIN 2024, POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 4 juin 2024, à 19 h 15, à la salle du conseil au 421, 4e Avenue, à Sainte Hélène de Bagot, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 746-754, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
Lot numéro 4 237 660

Nature et effets :

Cette demande vise à obtenir une dérogation mineure afin de permettre qu'un bâtiment principal empiète dans la marge latérale et que la somme des marges latérales soit inférieure à celle exigée au Règlement de zonage 307-2006.

Toute personne intéressée pourra s'exprimer lors de l'assemblée de consultation publique du 4 juin 2024, à 19 h 15.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 16 mai 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM RELATIVEMENT AU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 627-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS LA ZONE NUMÉRO 206

1. Adoption du second projet de Règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mai 2024, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de Règlement numéro 627-2024 intitulé *« Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos et les établissements d'entreposage dans la zone numéro 206 »*.

2. Objet du second projet de Règlement

Comme son titre l'indique, l'objet de ce second projet de Règlement est d'autoriser les lave-autos manuels ainsi que les établissements d'entreposage intérieur dans la zone numéro 206 située en bordure nord de la 5e Avenue (voir plan ci-dessous).

3. Demande de participation à un référendum

Les dispositions contenues dans ce second projet de Règlement peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande peut provenir de la zone concernée 206 et des zones contiguës à celle-ci (zones 103, 104, 105, 205-P et 505). La demande vise à ce que le Règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

4. Description de la zone concernée et des zones contiguës

La délimitation de la zone concernée 206 et des zones contiguës 103, 104, 105, 205-P et 505 (délimitation partielle) est illustrée sur le plan ci-contre. La délimitation complète de la zone 505 peut être consultée, sur rendez-vous, au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

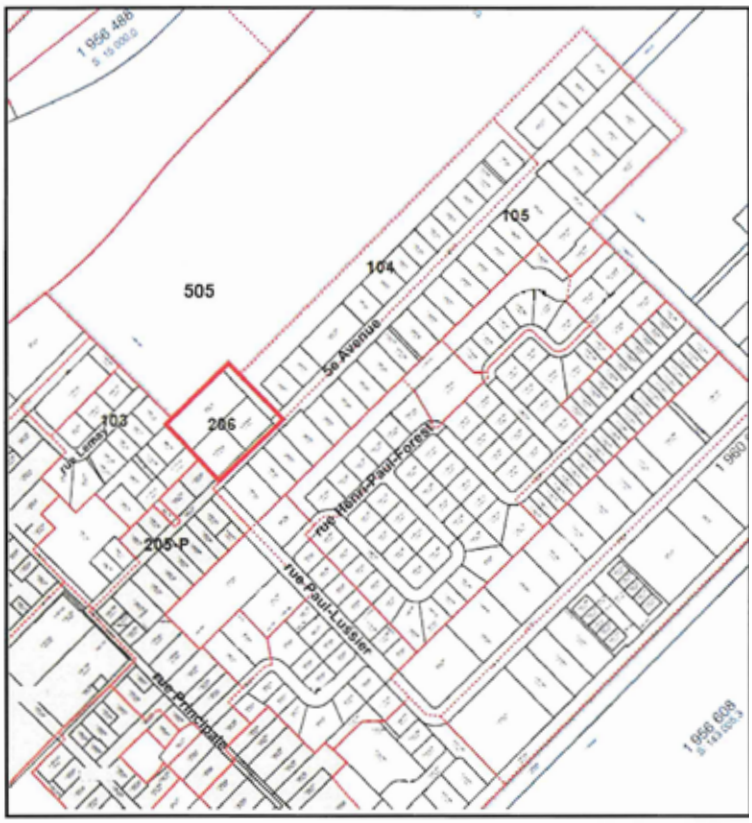

5. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau municipal au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

La demande doit être transmise par écrit, soit :

Par la poste, au bureau municipal, 421, 4e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

OU par courriel à l'adresse dg@saintehelenedebagot.com

AVIS PUBLIC

Personnes habiles à voter

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 7 mai 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

1° Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;

2° Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec;

3° Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 7 mai 2024, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

6. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale/Règlements municipaux. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4e Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8e jour du mois de mai 2024

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

LES MATINÉES GOURMANDES
MARCHÉ PUBLIC
11e ÉDITION

LES MATINÉES GOURMANDES
Saint-Hyacinthe (Jardin Daniel A. Séguin)
1er juin 2024 de 9 h à 15 h
www.mrcmaskoutains.qc.ca/matinees-gourmandes

APPEL D'OFFRES PUBLIC
NUMÉRO SHB2024417

SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT ET SALAGE DES CHEMINS D'HIVER POUR LES SAISONS 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot demande des soumissions pour le déneigement et salage des chemins d'hiver de tout son territoire, pour une période de trois (3) années, soit pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans les documents qui sont publiés dans le système électronique d'appel d'offres SEAO au www.seao.ca.

Afin d'être considérées, les soumissions doivent être déposées physiquement au bureau de la Municipalité situé au 421, 4e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Québec, J0H 1M0, au plus tard à 11 h 00, le mardi 9 juillet 2024. L'ouverture des soumissions sera effectuée en présence de deux témoins qui n'ont aucun intérêt dans le contrat, au bureau municipal, 421, 4e Avenue, le mardi 9 juillet 2024 à 11 h 00. Les soumissions doivent être contenues dans des enveloppes scellées et clairement identifiées au nom du soumissionnaire et doivent porter le numéro SHB2024417 et le nom du projet, soit « SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT ET SALAGE DES CHEMINS D'HIVER POUR LES SAISONS 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ».

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 mai 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LES 24 JUIN ET 1ER JUILLET 2024

Le conseil et les employés municipaux vous souhaitent une bonne Fête nationale

et une bonne Fête du Canada.

« La prochaine séance du conseil sera tenue le 4 juin 2024, au 421, 4e Avenue. »

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- 421, 4e Avenue (bureau municipal)
- 400, 2e Rue (chalet des loisirs)
- www.saintehelenedebagot.com (onglet AVIS PUBLICS)

DATE D'ÉCHÉANCE	
2e versement	23 mai 2024

RAPPORT DU MAIRE

Synthèse de la présentation des faits saillants du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2023

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Tel qu'exigé par la Loi, à l'article 176.2.2 du *Code municipal*, chaque année, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année précédente.

Au cours de l'année 2023, nous avons réalisé plusieurs projets et nous en avons avancé plusieurs autres. Nous avons créé des liens avec les organismes, partenaires et promoteurs. Nous avons réussi à créer une belle synergie pour le développement à tous les niveaux et nous travaillons très fort sur les questions de l'eau potable et des eaux usées, ce qui permettra d'autoriser de nouveaux développements et d'équilibrer l'enveloppe fiscale pour les prochaines années. Le gouvernement a continué d'imposer de nouvelles obligations, ce qui fait en sorte de toujours devoir se réajuster pour répondre à ces obligations.

Le conseil municipal a poursuivi sa mission de traiter les dossiers avec une conscience de minimiser les coûts, malgré les cadres stricts qui nous sont prescrits et également malgré plusieurs augmentations qui sont hors de notre contrôle, dont notamment les coûts pour les produits de base, tels que les produits de traitement d'eau et les coûts d'asphaltage, mais aussi pour les organismes externes dont la Municipalité a l'obligation de contribuer, par exemple la MRC des Maskoutains, la RIAM et la Sûreté du Québec.

À la fin de l'année 2023, le conseil a travaillé ardemment sur le budget 2024 et l'a étudié en profondeur, ce qui a permis une adoption du budget avec un taux d'augmentation sur la taxe de base de 2,5 %, alors que l'indexation de l'IPC au Québec était à 4 % et que la majorité des municipalités du Québec ont été obligées d'imposer des hausses beaucoup plus importantes que le taux de l'IPC. Le plus difficile pour la Municipalité, c'est qu'il y avait un manque à gagner de plusieurs milliers de dollars à l'aqueduc, lors de l'adoption en 2021 du budget 2022. Cette situation devait être rééquilibrée et le conseil a décidé de procéder par un emprunt interne sur le surplus général, sans intérêt pour 3 ans, ce qui était la meilleure solution.

Le conseil fait également des choix pour l'avenir, afin d'améliorer les performances et de réduire les frais de sous-traitance et de contrats externes.

En résumé, le conseil s'est affairé à travailler en équipe pour le bien de la Municipalité, toujours avec l'intention de s'assurer d'une saine gestion, à maintenir une vision pour l'avenir et les projets futurs et à établir une cohérence entre les décisions, les réalisations et le rôle de chacun, en étroite collaboration avec la direction générale et l'équipe en place.

Rapport du maire 2023 – Faits saillants sur les états financiers PAGE 1

Les grandes lignes du rapport financier 2023 :

Revenus	4 153 466 $
Charges	3 786 172 $
Excédent de l'exercice financier 2023, après affectation	526 336 $
Excédent accumulé au 31 décembre 2023	1 610 521 $
Investissements 2023	4 491 901 $
Dette à long terme au 31 décembre 2023	2 503 772 $

Il est à noter qu'au surplus de l'année courante de 2023, un montant de 179 000 $ avait été perçu pour des travaux qui seront réalisés en 2024. Ces sommes seront affectées et n'ont pas été perçues aux taxes en 2024.

Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au 31 décembre 2023. Il indique les résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par ailleurs, tel que mentionné à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici le détail de la rémunération versée pour l'année 2023 :

Rémunération annuelle du maire	15 200 $
Allocation de dépenses du maire	7 600 $
Rémunération annuelle des six conseillers	31 000 $
Allocation de dépenses des six conseillers	15 500 $
Rémunération annuelle du maire à la MRC	6 345 $
Allocation de dépenses du maire à la MRC	3 173 $
Rémunération annuelle du délégué à la Régie	773 $
Allocation de dépenses du délégué à la Régie	387 $

Les principales réalisations de 2023 :

Plusieurs accomplissements ont eu lieu au cours de l'année 2023 et nous en sommes très fiers. C'est motivant de voir les réalisations qui ont été faites et celles qui sont en cours. Sainte-Hélène-de-Bagot est une municipalité pleine de potentiel à tous les égards et c'est un plaisir et une fierté de pouvoir développer des services et des projets pour le bien-être, les loisirs, les services essentiels et la sécurité des citoyens et de pouvoir collaborer et participer aux mouvements du milieu avec différents collaborateurs et la population.

Je tiens également à exprimer un merci particulier aux bénévoles, qui se sont impliqués en 2023.

Photos de la soirée reconnaissance des bénévoles

Rapport du maire 2023 – Faits saillants sur les états financiers PAGE 2

Je vous présente certains dossiers sur lesquels nous avons travaillé ou collaboré. Voici quelques exemples des réalisations de l'année 2023 :

Eaux :

- Essais par un puisatier pour la mise en place d'un nouveau puits d'alimentation en eau potable. Les analyses, telles qu'exigées, et le rapport obligatoire pour joindre à la demande d'autorisation ont été faits par un hydrogéologue et les documents officiels pour la demande de certificat ont été préparés et transmis par l'ingénieur, tel qu'exigé par le ministère. L'ensemble des démarches a été fait, pour un montant de 51 000 $. Le dossier a été transmis en décembre 2023 au ministère de l'Environnement afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour pouvoir exploiter ce puits. Comme l'eau des deux puits est compatible, l'usine de filtration n'aura besoin que de travaux mineurs pour être exploitable rapidement, suite à l'autorisation par le ministère;
- Poursuite des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration, au montant de 2 805 595 $ investi en 2023, financés en partie par le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et par le Règlement d'emprunt numéro 587-2022. La Municipalité a fonctionné avec un système transitoire, en intégrant les équipements de traitement de la nouvelle usine, jusqu'à sa mise en fonction officielle en 2024. Le retard de mise en route de l'usine est dû à des équipements de mécanique de procédés qui n'étaient pas disponibles, étant conçus aux États-Unis;
- Des travaux de remplacement de conduite ont été faits sur la 5e Avenue, pour un montant total du projet de 1 099 909 $, financé par la subvention TECQ, à raison de 604 554 $ et par le Fonds des carrières et sablières pour 84 000 $. Le montant du solde à pourvoir a fait l'objet d'un prêt du surplus général au secteur aqueduc, sans intérêt, remboursable jusqu'en 2025;

- Des travaux de remplacement de conduite ont été faits sur la rue Principale, entre la 1re Avenue et la rue Couture, pour un montant total du projet de 343 340 $, financé par la subvention TECQ;
- Demande de subvention et mise en place du processus pour l'adoption d'un programme pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), aidée d'un hydrogéologue. Ce plan nous permettra de mieux protéger notre eau potable et aussi de pouvoir accéder à certaines subventions. Le projet a débuté en 2023 et se terminera en 2024;
- Réparation de plusieurs fuites d'eau potable dans une section de réseau plus vieille, qui sera à refaire dans l'avenir, au moment où les subventions seront disponibles, car ce sont des travaux très coûteux.

Voirie :

- Travaux d'asphaltage dans différents chemins municipaux en rapiéçage et en resurfaçage du 2e Rang pour un montant de 213 427 $. La Municipalité a reçu une partie de financement par le biais du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec (MTQ), volet Entretien des routes locales, au montant de 22 000 $.

Incendie :

- Les travaux de mises aux normes à la caserne, par l'ajout de douches, pour répondre aux normes sanitaires de toxicité après incendie. Les travaux ont été effectués pour un montant de 118 966 $ et de ce montant, 110 548 $ était financé par une subvention du programme PRABAM;

Rapport du maire 2023 – Faits saillants sur les états financiers PAGE 3

- La Municipalité a autorisé la poursuite du programme des petits pompiers. Les pompiers donnent du temps bénévolement pour ce programme, qui permet à des jeunes de 6e année de pouvoir se familiariser avec plusieurs concepts de protection contre l'incendie et pour la protection des personnes et des biens;

- La Municipalité a aussi travaillé à la mise en place d'ententes sur divers aspects en incendie, tels que pour des services spécialisés, formations avec d'autres municipalités, ainsi qu'avec la Croix-Rouge.

Vie sociale, loisirs et culture :

- Aménagement du parc Réal-Godin, incluant notamment l'installation de lampadaires, de mobilier urbain, d'une arche artisanale avec le nom du parc et d'une plaque commémorative en l'honneur de Monsieur Godin, pour un montant de 9 523 $;

- Préparation d'un projet pour l'aménagement du parc par un architecte, aux choix des élus, soit à l'inspiration de la nature, au bout de la rue Principale. Plusieurs demandes de subvention ont été faites, dont deux subventions nous ont été accordées pour le moment, soit le FDR au montant de 20 000 $ et le PAFE, au montant de 18 848 $, toutes les deux de la MRC des Maskoutains. Nous avons également reçu un don du CN, au montant de 16 500 $. À l'automne 2023, la clôture a été installée et les travaux de préparation de terrain et de nivellement ont été faits. Les travaux se poursuivent en 2024;

- Installation du jeu de dek hockey, demandé depuis plus de 5 ans. Celui-ci avait été retardé pour des raisons de planification d'emplacement et pour les coûts liés à son implantation. La solution la plus abordable pour pouvoir en faire bénéficier les citoyens à été de l'installer dans la patinoire en période estivale, permettant d'utiliser les mêmes bases d'infrastructure et d'emplacement, et ainsi diminuer substantiellement le coût pour que les citoyens puissent en profiter;

- Installation d'un terrain de pétanque extérieur au parc des Plante, qui avait été demandé avant la pandémie, ainsi que l'installation d'une toilette et accès à l'eau pour ce même parc, en plus du parcours actif mis en place dans le village et au parc;

Rapport du maire 2023 – Faits saillants sur les états financiers *PAGE 4*

- Des partenariats se sont poursuivis avec plusieurs projets et organismes, par des prêts de salle et de la promotion, tels que Bouger avec mon enfant, SARCA mobile, Espace Carrière, tournée Thierry LeRoux, Rallye intergénérationnel de la FADOQ régionale, etc.;

- Poursuite du don d'arbres, pendant le mois de l'arbre et des forêts;

- Le lignage de deux terrains de pickleball a été fait sur un terrain de tennis à l'extérieur pour permettre aux amateurs de jouer. Puisque le succès est évident, le conseil a autorisé le lignage du deuxième terrain de tennis, pour le printemps 2024. L'optimisation de ces espaces permet à la Municipalité d'avoir deux terrains de tennis et quatre terrains de pickleball, au bénéfice de la population;
- Un nouveau stationnement municipal pour la collectivité sera ajouté à côté de l'église. La Municipalité a fait préparer les plans et devis en 2023 et pour éviter des coûts supplémentaires par des travaux d'hiver, elle a pris la décision d'exécuter les travaux au printemps 2024. L'aménagement de ce stationnement permettra plus de places pour l'école, le CPE et les commerces et activités aux environs;
- Une subvention en patrimoine a permis de mettre à jour le dépliant et de faire quelques bonifications, lesquels seront présentés lors d'un petit évènement pour l'occasion au début juin 2024, en simultanée avec le lancement de la Politique et le plan d'action Municipalité amie des ainés (MADA), qui ont été élaborés et adoptés en 2023.

Administration et règlementation :

- L'ajustement du Règlement de circulation pour l'ajout d'un sens unique devant l'école, d'un passage pour piétons et d'un arrêt sur quatre côtés au croisement de la 5e Avenue et du rang Saint-Augustin, ainsi que de déterminer que l'allée privée municipale entre l'église et le presbytère serait également à sens unique;

- Revendications diverses auprès des ministères et autres, tel que pour les assurances patrimoniales, les délais d'inspection pour les assurances qui augmentent les prix, les subventions d'aide à l'entretien de la voirie, les subventions pour l'aide aux infrastructures et conduites en eaux;

- Partenariat par la mise en place d'un bail emphytéotique pour le terrain, cédé sans frais au CPE-BC Plus Grand que Nature, pour une période de 45 ans. Le CPE terminera sa construction à l'automne 2024, pour accueillir 60 enfants, dont des places sont réservées pour les tout-petits de 18 mois et moins;

Rapport du maire 2023 – Faits saillants sur les états financiers PAGE 5

- Réflexion et modification règlementaire pour permettre la mise en place d'habitation communautaire par des particuliers au village;
- Mise en place du Règlement sur la démolition d'immeubles, tel qu'imposé par la nouvelle loi et les mesures transitoires;
- Collaboration avec la Fabrique concernant l'avenir de l'Église de Sainte-Hélène;
- Révision et adoption du nouveau Règlement sur la location d'infrastructures, pour en faciliter l'accès, l'interprétation et l'application;
- L'officier en bâtiment est passé de deux jours à trois jours par semaine, afin de répondre adéquatement, dans un délai raisonnable, aux demandes des citoyens et des promoteurs, ainsi que de pouvoir augmenter le temps d'inspection sur le territoire.
- Madame Sylvie Vanasse a pris sa retraite, après 33 ans de bons et loyaux services à la Municipalité au poste de directrice générale adjointe. Une transition a été faite pour assurer les suivis des dossiers avec madame Lucie Chevrier, qui, avec plus de deux décennies d'expériences en comptabilité municipale, a repris le poste de directrice générale adjointe au 1er janvier 2024;
- Plusieurs nouvelles obligations ont été ajoutées au niveau des archives, en plus de la Loi sur les archives en vigueur depuis 1983, et aucune démarche ni travail en respect de ces obligations n'avaient été faits à la Municipalité. Celle-ci s'est munie d'un logiciel de gestion des archives et une entente a été convenue avec madame Sylvie Vanasse, à raison d'une journée par semaine, pour la configuration et l'implantation de la gestion documentaire, tant au niveau des documents actifs, semi-actifs et archivés, en version papier et numérique;

L'équipe municipale, avec l'arrivée de madame Lucie Chevrier en cours d'année.

Je confirme qu'ensemble, votre conseil municipal ainsi que les gestionnaires ont démontré une attention particulière dans l'administration des fonds publics, de façon à réaliser les projets et les travaux, tout en nous permettant de maintenir une bonne santé financière.

Merci de votre confiance, c'est un grand bonheur de représenter notre Municipalité.

Réjean Rajotte, maire

Ce rapport a été déposé à la séance du 7 mai 2024, ensuite diffusé dans le journal Le Bagotier et sur le site Internet de la Municipalité au www.saintehelenedebagot.com.

Rapport du maire 2023 – Faits saillants sur les états financiers PAGE 6

LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN ARRIVE À GRAND PAS

Nous tenons à souligner les donateurs qui, par leur contribution, nous permettront d'illuminer cette soirée par de magnifiques feux d'artifice.

Au nom du conseil municipal et des citoyens, merci!

PLATINE

OR

450.773.0762
TOITURESDURATEK.COM
TOITURES
DURATEK INC
LA RÉFÉRENCE EN TOITURE DEPUIS 1980
791 RUE PAUL-LUSSIER
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

PROMUTUEL
ASSURANCE
BAGOT

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
UNI-PRO
LAFORCE
MÉCANIQUE
450-381-AUTO
844 Paul Lussier, Parc industriel Ste-Hélène

NORDMEC
INC.

OR

Pélomix inc.
BÉTON PRÉFABRIQUÉ

MICHEL BROUILLARD

ARGENT

GRÉJEAN GAUTHIER
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.
RÉSIDENTIEL • INDUSTRIEL
COMMERCIAL • AGRICOLE
1600, RUE PRINCIPALE, ST-THÉODORE D'ACTON

FERME PGA PARÉ INC.

ALIMENTATION FAMILLE Croteau INC.

PIERRE-YVES MARTIN

ARGENT

fadoq

Club FADOQ Ste-Hélène

FERME AVICOLE
R.BROUILLARD
ET FILS INC.

DF
COFFRAGES
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

LA SOLE INC
FABRICANT DE MACHINERIE AGRICOLE

CONSTRUCTION
P.ROY inc.
QUALITÉ SERVICE

PETRO-CANADA

GARAGE DENIS ORANGE

ARGENT

FERME F.S. SAVOIE INC.
STE-HÉLÈNE

Kiosque à la ferme

La petite Savoie
FERME MARAICHERE

Des fruits et légumes cultivés localement seront disponibles en libre-service directement à la ferme
477 2e rang
Sainte-Hélène-de-Bagot
Qc. J0H 1M0

Ouverture fin juin 2024

Excell Porcs

111, rang Brodeur
St-Nazaire-d'Acton, QC, J0H 1V0
Téléphone : 819-392-2225 - Fax : 819-392-2226
Courriel : bureau@excellporcs.com

G-DION & FILS INC
ET ASSOCIÉS ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Desjardins
Caisse de la Vallée d'Acton

GROUPE
VISION DR

M.B.M. Daigle S.E.N.C
BOEUF D'ENGRAISSEMENT
GRANDE CULTURE
450 791-2230

FERME RACAT inc.

Contact :
Tél : 450-779-5286
Email : Ferme.Racat@gmail.com
Adresse :
359, rang St-Augustin,
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0

ARGENT

OK PNEUS
Centre du Pneu Upton inc.
Martin Courtemanche
450.549.4786
okpneuupton@telupton.com
289, route Joubert, Upton, QC J0H 2E0

Paysagement Lapierre
SAINTE-HÉLÈNE

Abattoir
L.G. HÉBERT
et fils

DRAINAGE LAZURE
GESTION DES EAUX & EXCAVATION
229, Rang Charlotte (rte 116) C.
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0
Tél.: (450) 793-4710
Fax: (450) 793-2596

BRONZE

Isoporc
Ferme Jean-Claude et Gaby Belval S.E.N.C.
Excavation Sylvain Plante & fils inc.
Moteur électrique Bisaillon inc.
Luc Déry terrassement inc.
Ferme C. et J. Belval S.E.N.C.
Les Entreprises J et L Smith inc.
Idée Graphik inc.
Réjean Rajotte, maire
Carrière d'Acton Vale ltée
Richelieu Hydrogéologie inc.
Marcel Lapierre
Ferme Lépine inc.

Un merci particulier à monsieur ANDRÉ LARAMÉE qui nous permet d'utiliser une parcelle de son terrain pour le lancement des feux d'artifice chaque année!

LE COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE VOUS INVITE

Samedi 22 juin 2024

ON FÊTE !

Bénévoles recherchés
pour le service de cantine et de bar.
Si vous êtes intéressés, communiquez avec
Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310

«Parce qu'au fond, on est peut-être quelque chose comme UN GRAND PEUPLE...»
René Lévesque

15 h à 18 h 00 :

Maquillage, jeu gonflable dans le gymnase
Mascottes et kiosque de barbe à papa cour du chalet

16 h à 18 h 00 :

Amusement
avec **Monsieur Poï**

16 h 30 à 22 h :

Souper
Hot-Dog

18 h 30 à 21 h 30 :

Musique, danse et animation
sous le chapiteau

19 h à 20 h 30 :

Danse country
avec JB LINEDANCE
devant la patinoire

21 h 45 (1re partie) | **23 h 00** (2e partie) **:**

Prestation du groupe

sous le chapiteau

22 h 30 :

Feux d'artifice
offerts par
la Municipalité de Sainte-Hélène
et ses généreux donateurs

01 h 00 :

Fin de l'évènement

Prenez note que l'événement aura lieu même en cas de mauvais temps. | Service de bar et de cantine sur place, au profit du Comité des loisirs Ste-Hélène.

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DES LOISIRS 2024-2025

La coordonnatrice des loisirs, Olivia Bourque, est fière de vous présenter le nouveau conseil d'administration du Comité des loisirs Ste-Hélène 2024-2025 :

- Denis Bélanger, président,
- Josiane Seyer, vice-présidente,
- Mélissa Poisson, secrétaire
- Natacha Leduc, administratrice

Denis Bélanger
Président

Josiane Seyer
Vice-Présidente

Mélissa Poisson
Secrétaire

Natacha Leduc
Administratrice

LE COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE A BESOIN DE VOUS

Le Comité des loisirs organise et coordonne entre autres les festivités de la Fête nationale, de l'Halloween, etc.

Vous avez le goût de vous impliquer, mais n'avez pas beaucoup de temps? Vous avez une préférence pour une activité en particulier? Pas de problème! Tous les bénévoles sont les bienvenus. Communiquez avec nous dès maintenant au 450 791-2455, poste 2310. Au plaisir de vous rencontrer.

fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot

Voici le nouveau conseil d'administration 2024-2025 :

- Jocelyne Jodoin, présidente
- Michel Brouillard, vice-président
- Lise Laferrière, secrétaire
- François Demeule, trésorier
- Gisèle Laliberté, administratrice
- Denis Bisaillon, administrateur
- Lyne Beauregard, administratrice

Remerciement spécial à Cécile Bérard Petit, membre de notre conseil d'administration depuis les 18 dernières années.

Le jeudi 13 juin 2024 : souper pique-nique dans le parc Réal-Godin, devant le presbytère. Le repas sera servi à 18 h. Pour réservation : Jocelyne Jodoin au 450 791-0105 ou Gisèle Laliberté au 450 791-0304 ou 1glali@sogetel.net. En cas de pluie, le souper sera servi au chalet des loisirs.

Voyage en autobus le jeudi 26 septembre 2024
Visite de l'Usine Prévost, la plus grande entreprise nord-américaine de fabrication d'autobus de transport interurbain et touristique. Pour plus d'information : Lise Laferrière au 450 791-2629 ou liselaf55@icloud.com

ANNIVERSAIRES MOIS DE JUIN

Mme Louise Lanoie	01
Mme Thérèse Brodeur	01
M. Robert Thibault	04
M. Gilles Larocque	05
Mme Réjeanne Giroux	07
Mme Cécile Bérard Petit	13
Mme Francine Sabourin	16
M. André Demeule	17
Mme Johane Fluet	23
Mme Alice Lussier	26
Mme Louise Fafard	29
Mme Jocelyne Faucher	29

Infos
COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse : 421, 4e Avenue, 2e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone : 450 791-2455
Courriel : mun@saintehelenedebagot.com
Site Internet : www.saintehelenedebagot.com

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4e Avenue

CHALET DES LOISIRS 400, 2e Rue

BIBLIOTHÈQUE 670, rue Principale
(Entrée via la 6e Avenue)

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350
- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :
Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)
Transport adapté : 450 774-8810
Transport collectif : 450 774-3173
Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666
655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

ESPACES PUBLICITAIRES DISPONIBLES DANS LE JOURNAL LE BAGOTIER

POUR INFORMATION :
Audrey Lapierre 450 381-2908 ou info@ideegraphik.com

UN PROJET D'AFFAIRES OU
DE NOUVELLE ENTREPRISE ?

Saint-Hyacinthe Technopole est
LE GUICHET UNIQUE
pour vos projets industriels, commerciaux
et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS
450 774-9000 | 1 877 505-1246
st-hyacinthetechnopole.com

SAINT-HYACINTHE TECHNOPOLE
Développement économique de la grande région de Saint-Hyacinthe

MINI-ENTREPÔTS SAINTE-HÉLÈNE
entrepotstehelene.ca
info@entrepotstehelene.ca
450 381-6664
Complexe de mini-entrepôts moderne avantageusement situé près de l'autoroute 20
POUR LOCATION DISPONIBLE DÈS MAINTENANT!

Clinique podologique Josiane Forest
Infirmière membre OIIQ et AIISPQ
Soin des pieds en résidence et à domicile
450-278-6291
josianeforest@hotmail.com
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
AIISPQ

OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles

A&W™ 24/24 PETRO-CANADA

AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301

DF COFFRAGES
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON
STRUCTURE D'ACIER
CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING

servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

LUSSIER CHEVROLET BUICK GMC CORVETTE
lussierchevrolet.com

Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

RBQ 8348-4337-09

CONSTRUCTION P.ROY inc.
QUALITÉ SERVICE
450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Ultramar
NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE
CARBURANTS ET MAZOUT

Communiquez avec nous :
909, Paul-Lussier, Ste-Hélène-de-Bagot
Tél : 450-791-2462

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.

MEETUP
Show n' Shine
18 Mai 2024
ADMISSION Gratuite
Jeux Gonflables - Maquillage pour enfants
Jeux exterieurs - Exposants
Soirée Dansante - Spectacle Son et Lumière
Et bien plus..
Présente par
Relais Routier Petit
Transport Petit
Resto 152
549 3e Rang , Ste-Hélène-De-Bagot , J0H 1M0
www.relaispetit.ca

Kiosque à la ferme
La petite Savoie
FERME MARAICHERE
Des fruits et légumes cultivés localement seront disponibles en libre-service directement à la ferme
477 2e rang
Sainte-Hélène-de-Bagot
Qc. J0H 1M0
Ouverture fin juin 2024

Raphaël Girard
450-779-5477
rgirard1@live.ca
Plâtrage RG
Plâtrage RG
RBQ 5833-5183-01
RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

AUTOCUEILLETTE
Camerises
172 4e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot
François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085
Surveillez notre ouverture via notre page :
Camerises Ste-Hélène-de-Bagot

GARAGE DENIS LORANGE
337, 3e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0
Débosselage Peinture
Anti-rouille | Redressement de châssis
Pose de pare-brise | Estimation d'assurance
450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur
Médicaments d'ordonnance et en vente libre livrés directement à votre porte.
Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire
5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca
Accès>pharma chez Walmart

G-DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN
154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION
RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE
SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

BMR PRO | Agiska Coopérative
Bienvenue chez vous!
BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
André LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC
450 546-3251
andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca

RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK
1, ROUTE 116 EST

VICTORIAVILLE
389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N

DRUMMONDVILLE
5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 472-3286
info@groupedgp.com

GROUPEDGP.COM
RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION FAMILLE Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ BONICHOIX

Érablière L'Autre Versan

- Repas de cabane à sucre
- Traiteur froid et chaud
- Produits de l'Érable
- Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616

idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

Besoin d'outils publicitaires?

450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

Excavation Sylvain Plante et Fils Inc.
R.B.Q. 8102-7773-03

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Les Entreprises Racicot inc.

DÉNEIGEMENT
Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4297

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0

IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

GROUPE RCA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RCA AGENCE&SÉCURITÉ

RCA ÉLECTRIQUE

RCA ÉLECTRIQUE BAIE-DU-FEBVRE

SPEC LITE LUMINAIRES

RCA ÉLECTRONIQUE RÉPARATION DE CARTES

RCA DISTRIBUTION ÉQUIPEMENTS DE FERME

RCA SOLUTION

R.PAGÉ ÉLECTRICIEN INC.

LES SURFACES EPOXIUM PLANCHER EN ÉPOXY CRÉPIS D'ACRYLIQUE

rcaelectrique.com | 450 791-0114

LAFORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014

UNI-PRO

EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)
CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)
AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS
ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES
ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES
RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE
VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi

RE/MAX
RE/MAX RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

LUSSIER IMMOBILIER
POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!
3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

On vous accompagne dans
la réalisation de vos projets.
Cotisez en ligne
ou avec votre conseiller.
desjardins.com/reerceli

Desjardins